

UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR LA MÉTROPOLE DE LYON

NOS 150
PROPOSITIONS



Élections métropolitaines
des 15 et 22 mars 2026

L'UNION DE
LA GAUCHE ET
DES ÉCOLOGISTES

AVANÇONS
ENSEMBLE



Chaque jour, la Métropole de Lyon agit au cœur de la vie quotidienne pour ses habitants.

Elle organise nos déplacements, soutient l'accès au logement, protège les plus fragiles, accompagne les familles, investit dans les collèges, garantit une eau publique de qualité, entretient nos rues, développe la culture, prépare notre territoire aux défis climatiques. Son rôle est à la fois simple et exigeant : faciliter la vie, protéger ce qui compte et garantir que personne ne soit laissé de côté, où qu'il vive sur nos 58 communes.

La Métropole n'est pas une institution abstraite. C'est le service public qui permet à un collégien de déjeuner à partir d'un euro, à une personne âgée de rester à domicile grâce à l'aide personnalisée, à une famille de se déplacer plus facilement en transports en commun, à un quartier de retrouver de la fraîcheur et des espaces publics apaisés. C'est l'action concrète qui transforme le quotidien.

Depuis 2020, notre majorité de gauche et écologiste a fait le choix d'agir avec constance et responsabilité. Nous avons protégé le pouvoir d'achat, renforcé les services publics, soutenu les communes, investi massivement dans les transports, rénové de nombreux collèges, repris en régie publique la gestion de l'eau, développé les réseaux de chaleur, engagé de grands projets urbains, soutenu une économie à impact positif,

facteur d'emploi local et accéléré la transition écologique.

Nous avons assumé des décisions structurantes, parfois exigeantes, toujours guidées par l'intérêt général, la justice sociale et l'urgence climatique. Fidèles à l'esprit du modèle lyonnais, nous avons démontré qu'il était possible de concilier écologie et attractivité, solidarité et sérieux budgétaire, transformation et stabilité.

Le programme que nous vous proposons aujourd'hui s'inscrit dans cette continuité et ouvre une nouvelle étape.

Le contexte évolue, les défis se renforcent, et gouverner suppose d'adapter en permanence notre action. Lorsque cela a été nécessaire, nous avons su ajuster. Cette nouvelle étape sera celle d'une action consolidée au plus près des attentes exprimées.

Nos propositions sont le fruit du travail commun des huit partenaires de l'union historique de la gauche et des écologistes (Les Écologistes, le Parti Socialiste, Place Publique, le Parti Communiste, Voix commune !, Debout !, L'Après et Génération.s) rassemblés autour d'un cap partagé.

Elles s'appuient sur l'expérience acquise par les élus sortants, sur les idées et les engagements portés par nos nouveaux candidats et sur de nombreux échanges menés ces derniers mois avec des acteurs du territoire. Ces contributions ont nourri nos propositions et renforcé leur ancrage dans les réalités locales.

Nous faisons le choix du réel.

Le choix de propositions concrètes, chiffrées, planifiées. Le choix de la cohérence plutôt que de l'addition de promesses. Le choix d'un cap clair pour les six années à venir.

Le programme que nous vous proposons sera le socle de notre action. Il est pensé pour durer, pour donner de la visibilité aux habitants comme aux communes, pour permettre aux acteurs économiques, associatifs et culturels d'avancer avec confiance. Il ne dépend ni des circonstances ni des ajustements de dernière minute : il repose sur une vision assumée et stable de l'avenir de la Métropole.

Dans un monde traversé par les incertitudes sociales, climatiques et démocratiques, la clarté est une force. La cohérence est une exigence. La responsabilité est un devoir.

Avec une équipe renouvelée et élargie, nous voulons désormais aller plus loin autour de trois priorités : protéger, relier et anticiper.

- Protéger le quotidien face aux fragilités et aux inégalités.
- Relier les territoires et les générations pour renforcer l'égalité et le lien social.
- Anticiper les mutations à venir pour préparer l'avenir avec lucidité et détermination.

Les 15 et 22 mars, vous aurez le choix de poursuivre un cap clair, cohérent et protecteur pour l'ensemble des habitantes et habitants de notre Métropole.

Avec vous, nous pouvons continuer à transformer notre territoire pour qu'il reste un espace où l'on vit bien, où l'on respire mieux, où l'on se déplace plus facilement, où l'on prend soin les uns des autres.

Avançons ensemble.

Vinciane Brunel & François Journy

Co-Responsables du programme d'Avançons ensemble

Thématiques



Social



Environnement



Mobilités



Énergie



Économie



Santé



Enseignement Supérieur



Démocratie



Sécurité & Propreté



Rénovation Urbaine



Culture



Éducation



Cadre de vie



Logements

» PROTÉGER

Logement • Solidarités • Santé • Tranquillité
Sécurité du quotidien • Protection face aux risques

● MESURE N°1

Construire plus et mieux



Nous encouragerons la construction de nouveaux logements et avec une priorisation sur les petites surfaces pour que chaque jeune et chaque étudiant puisse enfin se loger dignement. Nous inciterons la création de logements de petite surface au cœur de nos nouveaux projets immobiliers.

● MESURE N°2

Encourager la surélévation des bâtiments



Nous porterons une politique de surélévation des immeubles là où cela est possible pour gagner des étages de vie sans bétonner un seul mètre carré de terre agricole ou naturelle supplémentaire. Enfin, nous optimiserons l'aménagement du territoire pour transformer les bureaux vides et les locaux abandonnés en habitats de qualité.

● MESURE N°3

Transformer les bureaux vacants en habitations



Nous optimiserons l'aménagement du territoire pour transformer les bureaux vides et les locaux abandonnés en habitats de qualité. Cette démarche de recyclage urbain permettra de répondre concrètement à la demande de logements tout en préservant nos espaces naturels face à l'étalement urbain.

● MESURE N°4

L'encadrement des Loyers



Face à la spéculation, ce bouclier sera étendu aux communes de Bron, Caluire-et-Cuire, Tassin-la-demi-Lune, Sainte-Foy-Les-Lyon, Oullins-Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval, Saint-Fons et Vénissieux. Cette mesure permet de limiter la hausse des loyers, compatible avec les revenus réels des ménages.

● MESURE N°5



Aide à Domicile : Zéro reste à charge

La Métropole élargira le dispositif à davantage de bénéficiaires modestes après une première phase expérimentale. Le financement sera garanti par des mécanismes progressifs où les usagers les plus aisés contribuent davantage pour protéger les plus fragiles.

● MESURE N°7



Réserve citoyenne solidaire

Ces citoyens formés interviendront lors des pics de chaleur ou d'inondations pour maintenir le lien avec les personnes isolées. Ils accompagneront les plus vulnérables vers des lieux de fraîcheur et participeront à la vigilance sociale permanente.

● MESURE N°9



Efficacité du Service Public (MDPH)

La Métropole s'engage sur une amélioration concrète des délais de la MDPH pour garantir un accès rapide aux prestations essentielles. C'est une condition vitale pour éviter les ruptures de parcours et respecter la dignité des personnes concernées.

● MESURE N°6



Sécurisation des points noirs cyclables

Le traitement des discontinuités et des carrefours est érigé en priorité absolue pour supprimer les zones de danger sur le territoire. Cette mesure s'appuie sur le baromètre des villes cyclables 2025, où près de 13 000 répondants ont identifié les points noirs de sécurité du réseau. Une attention particulière est portée aux secteurs délicats, tels que les carrefours complexes et les zones commerçantes, afin d'étudier des solutions techniques précises dont les impacts seront mesurés pour assurer un partage de l'espace apaisé.

● MESURE N°8



Aide à l'achat pour motorisation de fauteuils roulants

L'aide financière comprise entre 1 000 et 1 500 euros, actuellement destinée aux vélos adaptés, sera étendue dès 2026 aux roues électriques se fixant directement sur les fauteuils roulants. Ce dispositif, soumis à conditions de ressources, permet aux utilisateurs de se déplacer en toute autonomie sur les aménagements cyclables, constituant un progrès majeur pour l'inclusion des personnes à mobilité réduite.

● MESURE N°10



Candidature au Sommet mondial du handicap 2030

Prévu pour les 20 ans de la Convention internationale des droits des personnes handicapées, ce sommet vise à partager les bonnes pratiques mondiales. Une ambition majeure pour affirmer l'égalité des droits par l'action publique concrète et soutiendra la Ville de Lyon dans sa demande d'accueil de cet évènement.

● MESURE N°11



Nouvelle pouponnière associative

Cette structure à taille humaine vient répondre à la saturation de l'IDEF pour garantir un accueil digne aux nourrissons. Elle permettra un suivi sanitaire et éducatif ultra-personnalisé dès les premiers mois de vie.

● MESURE N°12



Transformation de la Protection de l'Enfance

La mesure favorise les "tiers dignes de confiance" pour éviter les placements et crée des unités de vie à taille humaine. Le Conseil des jeunes de la protection de l'enfance sera renforcé pour intégrer la parole des mineurs confiés.

● MESURE N°13



Diversité des dispositifs d'Hospitalité



La Métropole déploie plusieurs outils distincts : l'hébergement citoyen (accueil chez l'habitant), les « Stations » pour les jeunes en recours de minorité, et la mobilisation de logements vacants via l'urbanisme temporaire. L'ensemble est coordonné par la Maison de l'Hospitalité, lieu ressource pour les associations et les usagers.

● MESURE N°14



Des villages de Tiny Houses pour l'hébergement d'urgence

À la différence des centres d'hébergement classiques, les tiny houses sont de petits habitats mobiles individuels. Elles sont spécifiquement dédiées aux femmes isolées avec enfants de moins de 3 ans pour leur permettre de retrouver un cadre de vie intime, stable et digne, adapté aux besoins des tout-petits.

● MESURE N°15

Convention citoyenne sur l'isolement



À l'image de la convention climat, des habitants représentatifs formuleront des propositions concrètes proposées à l'État et aux communes. Cette instance doit éclairer les choix budgétaires et l'agenda social de la collectivité.

● MESURE N°17

Régularisation par le travail



Cette expérimentation concerne une vingtaine de personnes, prioritairement des mères isolées et de jeunes migrants majeurs avec une promesse d'embauche. Le but est de permettre une insertion économique durable en levant les blocages administratifs, faciliter leur accès à l'emploi qui, de plus, concerne souvent des secteurs en manque de personnel comme les métiers du prendre soin.

● MESURE N°16

Consolidation du RSA et RSI



Au lieu de sanctions automatiques et déconnectées, nous menons une politique structurée d'accompagnement global articulant santé, logement et insertion professionnelle. Le Revenu Solidarité Jeunes (RSJ) sera maintenu pour protéger les jeunes exclus des aides nationales.

● MESURE N°18

Grand plan contre l'isolement



Le plan renforce les capacités de détection des Maisons de la Métropole et déploie des démarches "d'aller-vers" pour les publics invisibles. Il mise sur la pair-aidance et le soutien aux centres sociaux comme ancrages territoriaux.

● MESURE N°19

Soutien renforcé aux aidants



La mesure consolide le "baluchonage" pour permettre aux aidants de s'absenter plusieurs jours en étant remplacés par des professionnels. A l'instar de la politique RH métropolitaine, nous souhaitons accompagner les entreprises dans la reconnaissance du rôle de l'aidant. Avec également un repérage spécifique des jeunes aidants.

● MESURE N°20

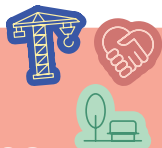
Quartier de la Guillotière : Sécurité et Jeunesse



Un budget de 10 millions d'euros est alloué à la réhabilitation d'immeubles insalubres et à l'aménagement des espaces publics. Un lieu dédié à la jeunesse sera créé au rez-de-chaussée du CLIP avec un budget de 5 à 7 millions d'euros. Ces mesures s'accompagnent d'un nettoyage renforcé et d'actions de sécurité coordonnées.

● MESURE N°22

Droit à la pause : « Des chaises en ville »



Des chaises seront installées régulièrement dans l'espace public pour permettre aux aînés, aux familles et aux personnes en situation de handicap de se reposer. Associées à de nouvelles fontaines, elles favorisent les rencontres et garantissent le droit à la marche pour tous. Ce dispositif flexible complète les bancs fixes pour assurer partout le droit à la pause.

● MESURE N°21

Convention métropolitaine de la qualité de l'air



Création d'une instance de citoyens tirés au sort pour débattre des sources de pollution (chauffage, transport, industrie). Cette convention éclairera les choix du mandat en garantissant les dispositifs d'accompagnement nécessaires pour les ménages les plus modestes.

● MESURE N°23

Pactes métropolitains de propreté



Signature de 58 pactes locaux pour définir des objectifs spécifiques à chaque territoire. Ce dispositif clarifie les compétences entre les communes et la Métropole pour supprimer les zones de flou administratif et garantir qu'aucune rue ne soit délaissée.



● MESURE N°24

Guichet unique de signalement de la propreté

Création d'un outil numérique intuitif permettant de signaler en temps réel des dépôts sauvages, tags ou encombrants. La Métropole s'engage sur une transparence totale du suivi et le respect de délais d'intervention garantis et contractuels pour chaque type de signalement.

● MESURE N°26



Généralisation de la descente à la demande des Bus après 22h

Dès 22h, les usagers pourront demander au conducteur de descendre entre deux arrêts réguliers pour être déposés au plus près de leur destination finale. Cette mesure vise à réduire le temps de marche nocturne dans l'espace public et à renforcer la sécurité ainsi que le sentiment de tranquillité, particulièrement pour les femmes et les personnes vulnérables, sur l'ensemble du réseau de bus métropolitain. De plus nous favoriserons la présence de femmes dans les marches exploratoires liées au transports, organisées par le Sytral incluant les femmes en situation de handicap pour prise en compte des besoins spécifiques.

● MESURE N°25



Modernisation et mécanisation du nettoyage

Investissement massif dans l'achat de matériels performants (balayeuses électriques compactes, aspiratrices de feuilles) pour mécaniser les tâches les plus lourdes. Cette mesure vise à améliorer les conditions de travail des agents de terrain tout en garantissant une métropole plus propre.

● MESURE N°27



Accompagnement des communes vers la ville à 30 km/h

Après le passage de 27 communes à 30 km/h couvrant 66 % de la population, la Métropole souhaite généraliser cette politique de sécurité. Le bilan actuel montre que les accidents graves ont été quasiment divisés par deux dans les zones concernées. Cette mesure sera complétée par le développement de zones de rencontre limitées à 20 km/h au cœur des quartiers pour protéger les plus vulnérables.

● MESURE N°28

Sûreté et Sécurité Renforcées dans les TCL

Le nombre d'agents de contrôle et d'intervention passera à 375, soit une hausse de 50 %, complétés par 200 agents de médiation et 150 agents de sécurité privée. L'objectif est d'atteindre 10 millions de contrôles par an d'ici 2030, avec un développement des patrouilles en civil.

● MESURE N°30

1000 logements adaptés par an

Nous proposerons une Aide Métropolitaine à l'Adaptation, en complément des dispositifs nationaux, pour faciliter l'adaptation des logements face à la perte d'autonomie et aux handicaps. Cette mesure vise à favoriser le maintien à domicile dans la dignité et à adapter la ville à toutes les étapes de la vie.

« L'AMBITION EST D'ATTEINDRE 100 % D'ARRÊTS ACCESSIBLES SUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU URBAIN MÉTROPOLITAIN. »

● MESURE N°29

Plan Accessibilité Universelle

Sytral Mobilités vise un taux de fonctionnement de 98 % pour l'ensemble des équipements de mobilité. D'ici 2035, un programme structuré prévoit le renouvellement intégral de 75 ascenseurs (67 % du parc) et 76 escaliers mécaniques (58 % du parc). L'ambition est d'atteindre 100 % d'arrêts accessibles sur l'ensemble du réseau urbain métropolitain.

● MESURE N°31

Brigades de propreté assermentées

En coordination avec les communes volontaires, la Métropole déploie des brigades d'agents assermentés dédiées à la sensibilisation et à la lutte contre les dépôts sauvages. Ces agents s'intègrent dans un effectif global renforcé et disposent du pouvoir de verbalisation pour sanctionner systématiquement les comportements qui dégradent l'espace public urbain.

● MESURE N°32

La Brigade Sécurité et Proximité du parc social



Une unité nouvelle de 40 agents sera dédiée exclusivement au parc social métropolitain. Elle agira au cœur des quartiers pour prévenir et traiter les incivilités et les nuisances quotidiennes. En assurant une présence humaine, notamment nocturne, et une médiation réactive, cette brigade garantit le droit à la tranquillité pour toutes les familles vivant dans le logement social.

● MESURE N°34

Mixité et attractivité des collèges publics



Mise en place d'un schéma directeur métropolitain de la mixité scolaire (expérimentation de la montée alternée). Développement de collèges « à identité de projet » (arts, sciences, numérique) accessibles sans sélection sociale afin d'irriguer l'ensemble de la vie de l'établissement.

● MESURE N°33

Fonds d'initiative pour les collégiens



Après 33 collèges dotés depuis 2020, les budgets participatifs seront généralisés. Un nouveau fonds soutiendra les projets d'élèves ouverts sur le quartier pour favoriser le lien social, l'engagement citoyen et lutter contre l'isolement.

● MESURE N°35

Bourse métropolitaine des stages de 3^e



Ce service garantira un accès équitable aux offres de stages, sans être dépendant du réseau familial. Une attention spécifique portée aux collégiens en situation de handicap. Il mobilise activement les entreprises, les collectivités et les associations du territoire pour assurer l'égalité des chances.



● MESURE N°36



Éducation à la citoyenneté et au numérique : « Collégiens, déjà citoyens »

Le dispositif propose des parcours modulaires et adaptables favorisant l'engagement citoyen, le développement de l'esprit critique, l'éducation au numérique (IA, réseaux sociaux, désinformation). L'objectif est de former des jeunes éclairés, capables de décrypter les enjeux contemporains et de s'impliquer activement dans la vie démocratique de la Métropole.

● MESURE N°38



Bouclier de protection pour Givors et le Gier

Investissement de plus de 70 millions d'euros sur 2 à 3 mandats. Il combine des ouvrages physiques et des solutions naturelles comme des zones d'expansion des crues et la renaturation pour protéger quartiers et zones économiques.

● MESURE N°37



Autonomie, santé et parcours professionnel des collégiens

Il favorise également l'autonomie par l'apprentissage du vélo, la prévention en santé mentale, la formation aux premiers secours et la découverte des métiers, afin de les aider à construire leur projet personnel et à mieux comprendre le monde social. Cette approche globale prépare nos jeunes à devenir des adultes épanouis et responsables.

● MESURE N°39



Justice PFAS et Pollueur-Payeur

La Métropole poursuit ses actions en justice pour établir les responsabilités industrielles et faire appliquer intégralement le principe pollueur-payeur. Ces procédures visent à financer des études scientifiques indépendantes sur l'exposition des populations, notamment dans la Vallée de la Chimie. L'enjeu est de garantir que les coûts financiers de la dépollution ne reposent plus sur les usagers du service public de l'eau mais sur les industriels responsables des pollutions.

● MESURE N°40



Protection contre les inondations à Villeurbanne et Vaulx-en-Velin

Sécurisation de 80 000 habitants à Villeurbanne et Vaulx-en-Velin contre les crues bicentennales du Rhône.

● MESURE N°41



Sécurisation de l'eau potable

Modernisation de l'usine de la Pape pour traiter les micropolluants et prélèvement complémentaire sur la Saône afin de rompre la dépendance exclusive au Rhône. Cette double action garantit un approvisionnement sécurisé et une eau de haute qualité face aux épisodes de sécheresse.

● MESURE N°42



Nouveau collège Marie Marvingt à Albigny

L'ouverture de cet établissement moderne est prévue en 2027. Ce nouveau collège offrira de bien meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves et permettra de simplifier considérablement le quotidien des familles du Val de Saône.

● MESURE N°43



Parc et logements au Vallon à Saint-Genis-Laval

Situé stratégiquement autour du terminus du métro B, cet aménagement prévoit la création d'un magnifique parc public destiné à valoriser le patrimoine végétal existant. Il proposera en outre une offre de logements spécifiquement pensée pour les étudiants et le personnel hospitalier.

● MESURE N°44



Lutte contre l'habitat indigne à Givors

Nous nous engageons fermement à agir contre l'habitat insalubre sur le territoire. Ce plan d'action passe par une réhabilitation profonde du parc social existant, la végétalisation des espaces publics du quartier et la construction de nouveaux logements mixtes pour garantir un cadre de vie digne.



● MESURE N°45

Logements abordables à Bel-Air (Francheville)



Notre vision est de concevoir des logements faits pour y vivre, et non pour alimenter la spéculation immobilière. Ce projet prévoit la sortie de terre de 350 nouveaux logements (dont 40 % strictement abordables), accompagnés de la construction d'une école et de l'aménagement d'un grand parc public.

● MESURE N°46

Logements seniors et mixtes dans la ZAC Castellane



Afin de répondre aux besoins de tous les parcours de vie sur la commune de Rillieux, nous prévoyons l'intégration de nouvelles offres résidentielles. Ce projet aboutira à la livraison de 60 logements spécialement adaptés pour les seniors, ainsi que de logements dédiés aux gendarmes, au sein de la ZAC Castellane.

● MESURE N°47

Valorisation du patrimoine à Sathonay-Camp



Nous procéderons à la réhabilitation complète de l'ancien hôtel de commandement de Sathonay-Camp. Cette transformation, respectueuse du cachet historique et de la valeur patrimoniale du bâtiment, permettra d'aménager et de livrer de tout nouveaux logements familiaux de grande qualité.

● MESURE N°48

Marches exploratoires féminines dans les transports



Poursuite des marches exploratoires organisées par le Sytral pour évaluer la sécurité du réseau, en favorisant également la présence de femmes en situation de handicap afin de garantir la prise en compte de leurs besoins particuliers d'accessibilité et de tranquillité. Nous proposerons également cette démarche auprès du public adolescent féminin.

« NOUS PROPOSERONS ÉGALEMENT CETTE DÉMARCHÉ AUPRÈS DU PUBLIC ADOLESCENT FÉMININ. »

● MESURE N°49

Campagnes contre le harcèlement dans les transports



Déploiement de vastes campagnes de sensibilisation sur l'ensemble du réseau pour lutter activement et publiquement contre les incivilités et le harcèlement ciblant les femmes lors de leurs trajets. Pour maximiser l'impact et la visibilité du message, cette communication d'envergure pourra notamment se décliner sous la forme d'un pelliculage sur des rames de tramway.

● MESURE N°50

Formation de 100% des agents à la sécurité des femmes



Poursuite de la formation spécifique des agents traitant les appels d'urgence, ainsi que des conducteurs de bus intégrés au dispositif de « bus refuge », pour mieux protéger et accompagner les usagères en situation de détresse. L'objectif est de garantir une présence humaine formée pour rassurer et agir efficacement en temps réel.

● MESURE N°51

Protections périodiques gratuites dans les collèges



Soutien logistique et financier pour garantir l'approvisionnement régulier des distributeurs de protections périodiques, mis à disposition gratuitement pour les élèves dans les 82 collèges de la Métropole. Cette action concrète participe à l'égalité des chances et lutte directement contre la précarité menstruelle dès le plus jeune âge.

● MESURE N°52

Création d'un avis métropolitain unique pour les permis de construire



Afin de simplifier les retours des services urbains et de la planification, nous étudierons la mise en place d'un avis métropolitain unique lors du prochain mandat. La Métropole poursuivra l'accompagnement des communes et des promoteurs pour accélérer les instructions des permis de construire.

● MESURE N°53



Un cadre d'urbanisme métropolitain clair et unique (PLU-H)

Nous engagerons dès le début du mandat une évolution du PLU-H pour définir un cadre réglementaire lisible, stable et sécurisé. L'objectif est de limiter la multiplication des chartes communales au profit d'un document métropolitain clair et unique. Un comité de suivi associant les partenaires sera mis en place dans le cadre de cette évolution.

● MESURE N°54



Plaidoyer national pour l'encadrement des prix du foncier

Nous souhaitons avancer, avec le législateur national, sur l'encadrement des prix du foncier, variable déterminante dans l'équilibre économique des opérations immobilières pour garantir la relance de la production de logements.

● MESURE N°55



Évaluation et adaptation de la taxe d'aménagement majorée



Comme nous nous y étions engagés, nous évaluerons la taxe d'aménagement majorée au cours du prochain mandat et adapterons le dispositif si nécessaire. Nous veillerons toutefois à maintenir les ressources indispensables au financement des équipements publics et des espaces publics métropolitains.

» RELIER

Mobilités • Lien social • Culture • Centralités
Commerce • Espace public • Accès aux services

● MESURE N°56

Le Métro 24h/24 le Weekend



Dès 2027, le métro circulera les nuits de week-end. Pour garantir la sérénité des usagers, la sécurité sera renforcée avec 50% d'effectifs en plus et de vidéo-surveillance sur tout le réseau. Cette mesure offre plus de liberté pour la vie nocturne et une solution pour celles et ceux qui travaillent la nuit.

● MESURE N°58

Devenir Propriétaire pour le prix d'un Loyer



Via le mécanisme du Bail Réel Solidaire (BRS), la Métropole sépare le bâti du terrain pour diviser le prix d'achat par deux. Ce dispositif rend la propriété accessible à 70 % des ménages. L'objectif est de permettre à 5000 familles de s'installer durablement pour le prix d'un loyer tout en luttant contre la spéculation foncière et en sécurisant le parcours résidentiel.

● MESURE N°57

Métamorphose de la Rive Droite



Le réaménagement de la Rive Droite va transformer les quais du Rhône en privilégiant les jardins et les zones piétonnes, tout en conservant 3 à 4 voies de circulation. Les travaux de la première tranche débiteront à l'automne 2026 pour une livraison totale en 2030. Le projet prévoit la plantation de plus de 1 200 arbres, rendant 77 % de l'espace aux piétons avec un budget de 64 millions d'euros engagé au prochain mandat.

● MESURE N°59

TCL gratuit pour les 11-18 ans



Cette mesure soutient le pouvoir d'achat des familles engagées dans la transition écologique. La gratuité sera étendue dès 2027 à tous les mineurs âgés de 11 à 18 ans dont au moins un parent possède un abonnement TCL. Elle favorise l'autonomie des jeunes et l'usage des transports en commun tout en allégeant le budget des foyers.

● MESURE N°60



Tram Express de l'Ouest Lyonnais (TEOL)

Ce projet d'investissement de 800 millions d'euros rellera Alai à Jean Macé d'ici 2032 avec une section souterraine performante de 6 km. Il permettra de rejoindre Confluence depuis Alai en 14 minutes sans correspondance, avec une fréquence d'une rame toutes les 5 minutes en heure de pointe. Le projet prévoit également la création d'un parking-relais de 300 places à Alai.

● MESURE N°62



Grande Rocade de Tramways (T8, T9, T10)

Cette grande rocade s'appuie sur les nouvelles lignes T9 (Charpennes - La Soie) et T10 (Vénissieux - Gerland) opérationnelles dès 2027. La ligne T8 complètera ce maillage en 2030 en reliant Vaulx-en-Velin La Soie à la Gare de Vénissieux en 22 minutes. Cet investissement de 245 millions d'euros desservira des pôles majeurs comme le campus Porte des Alpes et ses 16 000 étudiants.

● MESURE N°61



L'Extension Massive du Vélo'v

Fort de 105 000 abonnés, la Métropole déploie 2 000 vélos électriques supplémentaires (0 %) et 250 stations (+55 %) sur l'ensemble du territoire métropolitain. À Lyon et Villeurbanne, le maillage sera resserré et les stations existantes agrandies pour garantir la fluidité du service et la disponibilité constante d'un vélo pour les trajets quotidiens.

● MESURE N°63



Tramway du Plateau Nord

Cette nouvelle ligne structurante, répondra aux besoins de 40 000 voyageurs quotidiens en reliant le Plateau Nord au réseau TCL à Charpennes. Le projet prévoit 8 km de nouvelles infrastructures avec une ouverture en 2034. Deux options techniques sont étudiées : un tracé en surface estimé à 350 millions d'euros ou une option semi-enterrée plus complexe à horizon 2040.

● MESURE N°64



Développer les Vélos-écoles

Pour lever les freins à la pratique du vélo à tout âge, la capacité de la vélo-école métropolitaine sera fortement augmentée. L'objectif est de former 5 000 personnes chaque année pour leur apprendre à circuler en toute sécurité. Cet accompagnement pédagogique est essentiel pour donner confiance aux nouveaux usagers et favoriser une transition durable vers les mobilités actives.

● MESURE N°65



Déploiement du stationnement vélo sécurisé

Le stationnement sécurisé sera massivement renforcé aux abords des pôles d'intermodalité, notamment dans les parkings-relais TCL et les gares TER comme à Parilly, Rillieux-la-Pape, Saint-Germain-au-Mont-d'Or ou le futur terminus du tramway du Plateau Nord.

« LA MÉTROPOLE
STRUCTURERA
CET ÉCOSYSTÈME
GÉNÉRANT 80
MILLIONS D'EUROS »

● MESURE N°66



Développement de la filière économique du vélo



La Métropole structurera cet écosystème générant 80 millions d'euros de chiffre d'affaires via le renforcement du lieu totem Grand Plateau. Le plan prévoit le soutien au reconditionnement, à la cyclologistique et la création d'un centre de formation professionnelle aux métiers du cycle.

● MESURE N°67

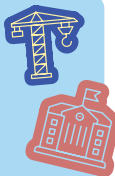


Stationnements pour vélos spécifiques et cargos

La Métropole testera des aménagements de stationnement dédiés aux vélos cargos, tricycles et vélos PMR avec des arceaux plus espacés. Ces emplacements sécurisés et bien signalés seront implantés prioritairement près des écoles, des lieux fréquentés par les enfants et des zones de livraison à vélo pour faciliter la logistique urbaine décarbonée.

● MESURE N°68

Développer les Grands Projets du contrat de plan État-Région



Lancement de projets structurants : le « Quartier de la physique » (Lyon 1) pour regrouper les équipes d'excellence, un « campus artistique » au CNSMD, des locaux pour la vie étudiante à l'IEP de Lyon et de nouveaux équipements sportifs à la Doua.

● MESURE N°70

Soutien aux ateliers d'autoréparation



L'engagement prévoit le financement d'un poste de coordination mutualisé et l'aide à la recherche de locaux pérennes pour les ateliers coopératifs. De nouveaux ateliers ouvriront prioritairement dans les communes non pourvues comme Saint-Priest, Vaulx-en-Velin ou Caluire. Des ateliers mobiles de mécanique seront également encouragés pour aller au plus près des habitants.

● MESURE N°69

M6/M7 : Métamorphose de l'autoroute en boulevard de vie



Arrivée de la Voie Lyonnaise 6 en 2027, réduction des vitesses et création de carrefours en 2028-2029, puis déconstruction de l'autopont de Confluence en 2033-2035. Négociation avec l'État pour abaisser le péage de 4,70 € sur l'A46/A432 afin de rendre le contournement Est plus attractif pour le transit longue distance. L'objectif final : Supprimer les infrastructures obsolètes en fin de vie pour rendre la ville plus sûre, plus saine et mieux partagée pour tous les habitants.

● MESURE N°71

Cité Jardin de Gerland : Patrimoine et Santé



Ce projet représente un investissement public de 90 millions d'euros pour rénover environ 450 logements. Il prévoit également la création d'une résidence sociale et de 130 logements étudiants. Le parc du Château des Mères ouvrira dès 2026 et un nouveau centre de santé sera créé au cœur du quartier.



● MESURE N°72

Part-Dieu : Le renouveau de l'Îlot Milan



Un concours international d'architecture est lancé pour transformer l'îlot Milan en un signal urbain fort dès l'entrée de Lyon. Le programme prévoit des logements abordables, des commerces et une crèche. Le bois de la Part-Dieu sera porté à 1,2 hectare avec la plantation de 140 arbres dès la sortie de la gare.

● MESURE N°74

Engagement pour des chantiers mieux coordonnés



Un Vice-président métropolitain sera spécifiquement dédié à la coordination des travaux pour garantir une vision d'ensemble. Le dispositif prévoit des chargés de relations riverains sur le terrain et un guichet unique pour soutenir les commerçants. Une communication réactive via des boucles de diffusion permettra d'informer les habitants en temps réel des aléas des chantiers.

● MESURE N°73

Plan d'embellissement des places de quartier à Lyon



Le plan concerne plus de 260 places afin d'y apporter de l'ombre, de la végétation, des assises pour les aînés et des jeux pour enfants. Les priorités incluent les places Carnot (2°), Croix-Paquet (1°), Jean Jaurès (7°), Bachut (8°), Port-Mouton (9°) et Bertone (4°). Pour Bellecour, le mail nord sera végétalisé dès 2027.

● MESURE N°75

Rénovation du secteur Sauvegarde (La Duchère)



À la Sauvegarde, la Métropole requalifiera 400 logements sociaux et construira 350 logements neufs, tout en créant la place Andrée Chedid entre 2028 et 2030. Cette transformation majeure vise à améliorer durablement le cadre de vie des habitants en favorisant la mixité et l'accès à des espaces publics repensés.

● MESURE N°76

Un parc habité pour le secteur Château (La Duchère)

Au Château, un parc habité sera aménagé et 270 logements seront requalifiés. Le projet global représente 110 millions d'euros d'investissements publics directs pour les deux secteurs, marquant un engagement fort pour l'attractivité du quartier.



● MESURE N°77

Mermoz Sud : Priorité éducation et logement

Le programme inclut la réhabilitation de 450 à 500 logements sociaux et la construction de plus de 700 logements neufs d'ici 2035. Dès 2027, le quartier accueillera le nouveau groupe scolaire Louis Pasteur et un pôle social, sportif et culturel. La qualité de vie sera renforcée par l'ouverture du mail Narvik fin 2026 et la requalification du jardin Mermoz.



● MESURE N°78

Cap sur les États-Unis (Lyon 8^e)

L'ambition est d'améliorer le confort de vie tout en préservant le caractère populaire du quartier. Le plan prévoit la réhabilitation de 3 500 logements et la construction de plus de 2 000 logements neufs pour renforcer la mixité sociale. Un grand parc habité de 4 hectares sera créé, accompagné d'une nouvelle médiathèque et d'équipements sportifs. 30 millions d'euros seront engagés spécifiquement pour la requalification des espaces publics.



● MESURE N°79

Plus de bus pour vos sorties et soirées

Le plan prévoit une augmentation de la fréquence de passage sur les lignes de bus, en ciblant particulièrement les créneaux de soirée et de week-end pour améliorer la mobilité à toute heure. Cette mesure est complétée par des aménagements de voirie spécifiques visant à rendre les bus plus rapides et plus fiables (couloirs dédiés, priorité aux feux), garantissant ainsi une meilleure régularité du service et une performance accrue face au trafic motorisé.



● MESURE N°80

Expansion de l'Autopartage



L'autopartage Citiz devient plus accessible grâce au déploiement de nouvelles stations situées au plus proche des habitations. Ce service de proximité permet aux habitants d'accéder facilement à un véhicule pour des besoins ponctuels sans avoir à supporter le coût d'une voiture individuelle. Le renforcement du maillage favorise la réduction de la place de l'automobile personnelle sur l'espace public.

● MESURE N°81

Favoriser le Covoiturage



Le service EnCovoit'Lignes se déploie avec de nouvelles liaisons structurantes proposant des arrêts fixes sur le modèle des lignes de bus. Ce service garantit les trajets des usagers aux heures de pointe pour offrir une solution fiable et économique. Il permet de réduire le nombre de voitures individuelles sur les grands axes tout en facilitant les déplacements des travailleurs.

● MESURE N°82

Priorité Piéton



Les cœurs de quartiers sont réaménagés pour offrir des itinéraires piétons continus et des trottoirs larges et confortables. La vitesse est apaisée pour rendre le piéton réellement prioritaire au quotidien. Le plan inclut la sécurisation des traversées avec une meilleure visibilité pour réduire les risques. Ces aménagements sont spécifiquement conçus pour faciliter les déplacements des poussettes et des personnes à mobilité réduite (PMR) pour une ville plus sûre.

● MESURE N°83

Parkings-Relais (P+R)



Pour encourager le report modal, 1 500 nouvelles places de parkings-relais seront créées d'ici 2032. Les nouveaux sites prioritaires concernent Alaï, Parilly et plusieurs gares ferroviaires comme Saint-Germain-au-Mont-d'Or ainsi que la création d'un parking relais situé à Osterode sur la commune de Rillieux-la-Pape. Les conditions d'accès seront adaptées pour favoriser les publics prioritaires sur le modèle de Saint-Genis-Laval.

● MESURE N°84

T3 en format Express



Un investissement de 35 millions d'euros permettra de faire passer la ligne T3 en mode "Express". La fréquence en heure de pointe sera portée à un tramway toutes les 3 minutes 45, soit une augmentation de 32 % de l'offre. Cette mesure répond aux besoins des 14 millions de voyageurs annuels sur cet axe stratégique de l'Est lyonnais.

● MESURE N°85

Modernisation de la Ligne D



La Ligne D passera à des rames de 4 voitures, contre 2 actuellement, permettant d'augmenter la capacité de 50 %. Le système de pilotage automatique sera entièrement rénové et la climatisation sera installée dans toutes les voitures pour absorber la hausse de fréquentation avec une fréquence de 2 minutes.

● MESURE N°86

Performance de la Ligne C



La Ligne C profitera du doublement de la voie entre Hénon et Cuire pour atteindre une fréquence de 3 minutes en heure de pointe. Le parc de rames sera doublé avec du matériel neuf et climatisé afin de traiter l'obsolescence technique et d'améliorer durablement le confort des usagers.

● MESURE N°87

Capacité accrue pour la Ligne B



La Ligne B verra ses rames généralisées à 4 voitures sur l'ensemble du parcours, ce qui représente une augmentation de 50 % de la capacité de transport. Pour fluidifier les échanges de voyageurs, les quais de la station Part-Dieu seront élargis et agrandis. Le service passera à un métro toutes les 2 minutes sur l'intégralité de la ligne.

● MESURE N°88

Modernisation de la Ligne A



La Ligne A bénéficiera d'une automatisation intégrale et du passage à des rames allongées de 4 voitures. Ces investissements permettront d'offrir une fréquence de 2 minutes en heure de pointe tout en augmentant la capacité de 75 %. Le confort et la sécurité seront renforcés par l'installation systématique de la climatisation et de portes palières en station.

● MESURE N°89



Cité internationale des arts du cirque (CIAC)

Située au cœur du projet urbain de Parilly, la CIAC deviendra une référence internationale. Elle regroupera la formation (pratiques amateurs et professionnalisation), l'entraînement des artistes, des résidences de logement et une programmation de spectacles ouverte aux habitants et aux acteurs de l'éducation populaire.

● MESURE N°90



Passerelle Lyon Gerland – La Saulaie

Cet ouvrage suspendu reliera le quartier de Gerland à Lyon 7e et celui de La Saulaie à Oullins-Pierre-Bénite d'ici 2030. Long de 350 mètres, il permettra aux piétons et cyclistes de diviser par trois leur temps de parcours actuel. La passerelle intégrera en son centre un belvédère panoramique et accueillera la Voie lyonnaise 9 en double sens.

● MESURE N°91



Ouvrons Perrache

Ce projet vise à transformer le centre d'échanges en un lieu de vie multifonctionnel dès 2029. Une percée de 12 mètres de haut qui permettra de mieux circuler entre le nord et le sud de la Presqu'île. Le programme inclut un jardin panoramique de 3 700 m² offrant une vue à 360°, 300 places vélos sécurisées et la modernisation de la gare bus.

● MESURE N°92



Les Grandes Locos

Après une phase d'ouverture progressive, le site franchira une étape décisive avec l'ouverture pérenne de la Halle 9 de 5 200 m² au sol à partir de 2027. Ce pôle accueillera durablement de grands événements métropolitains ainsi que des formats artistiques, associatifs et hybrides tout au long de l'année.

« LE PROGRAMME INCLUT UN JARDIN PANORAMIQUE DE 3 700 M² OFFRANT UNE VUE À 360°, 300 PLACES VÉLOS SÉCURISÉES ET LA MODERNISATION DE LA GARE BUS. »

● MESURE N°93



Quartier mixte de La Loupe à Albigny et Couzon

Nous créerons un nouveau lieu de vie dynamique et mixte en aménageant un grand parc paysager accessible à tous. Le projet prévoit également la construction de nouveaux logements, l'installation d'un port de plaisance, ainsi que l'intégration d'équipements sportifs et culturels pour animer la vie locale.

● MESURE N°94



Revitalisation et végétalisation des centres-bourgs

Notre objectif est de renforcer l'attractivité de nos communes. Des projets concrets verront le jour, comme un centre apaisé à Écully et de nouveaux logements familiaux à La Tour-de-Salvagny. Ces aménagements visent à recréer de véritables cœurs de vie dynamiques et conviviaux pour tous les habitants.

● MESURE N°95



Val de Saône : Création de nouveaux parcs en cœur de ville

Nous végétaliserons massivement les centres-bourgs avec la création de nouveaux parcs accessibles à tous à Dardilly, Saint-Romain, Cailloux, Fontaines et Saint-Germain. Ces véritables îlots de fraîcheur participeront à l'amélioration du cadre de vie et renforceront la résilience climatique de nos communes.

● MESURE N°96



Extension du TramBus 12 à Parilly

En 2029, le TB12 bénéficiera d'une extension jusqu'à Parilly. Ce trajet de 9 km offrira une liaison directe vers Lyon Part-Dieu, en 40 min. Cette offre performante, sera une alternative fiable pour les 22 000 salariés de tout l'Est lyonnais.

« CES AMÉNAGEMENTS VISENT À RECRÉER DE VÉRITABLES CŒURS DE VIE DYNAMIQUES ET CONVIVIAUX POUR TOUS LES HABITANTS. »

● MESURE N°97

RER ferroviaire et nouvelles infrastructures intermodales



Ce dispositif sera complété par un nouveau parking-relais à Saint-Germain, la construction de passerelles pour les piétons et les vélos, et le développement actif du RER ferroviaire lyonnais. L'enjeu est de simplifier les connexions entre les différents modes de transport afin de fluidifier les trajets de tous les grands-lyonnais.

● MESURE N°99

Parc public et pôle économique aux Grandes Locos

En plaçant la culture comme véritable moteur d'attractivité, le projet inclut l'aménagement d'un grand parc public et l'implantation de nouvelles activités économiques pour dynamiser le secteur. Ce nouveau pôle d'équilibre au sud-ouest de l'agglomération offrira un vaste espace de respiration tout en soutenant l'emploi local.



● MESURE N°98

Logements et nouvelle école aux Grandes Locos



Nous transformerons ce site historique pour y construire un véritable quartier à vivre, incluant 600 à 700 logements neufs et l'ouverture d'une nouvelle école pour les familles. Cette reconversion exemplaire conjuguera valorisation du patrimoine industriel et réponse concrète aux besoins des habitants.

● MESURE N°100

Logements abordables au nouveau quartier La Saulaie



Afin de mieux relier ces deux communes, ce nouveau quartier accueillera 800 logements, dont 50 % seront des logements abordables. Ce projet d'envergure garantira un équilibre social fort tout en redynamisant ce secteur clé de la métropole avec de nouveaux aménagements de proximité.

● MESURE N°101

Rénovation des berges de l'Yzeron et réseau de chaleur



Le projet comprend également la rénovation complète des berges de l'Yzeron pour les habitants et le déploiement d'un réseau de chaleur et de froid innovant. Ce double investissement permet à la fois de ramener la nature en ville pour les loisirs et d'accélérer notre transition énergétique de manière solidaire.

● MESURE N°102

Vivre et bouger à Tassin



Nous voulons permettre aux familles de continuer à habiter la commune sans pour autant réduire la voirie dédiée à l'automobile. Cela passera par la création de logements abordables, intelligemment articulés autour d'un pôle multimodal combinant gare, bus, tramway et un parking-relais pratique.

● MESURE N°104

Musiques actuelles : Un fond de Solidarité



Création d'un fonds de soutien solidaire de 300 000 euros par an pour les petites salles de musiques actuelles. Ce dispositif léger sera financé par une participation volontaire des plus grands acteurs culturels, à hauteur de quelques centimes par billet vendu, afin de préserver le maillage de notre territoire.

● MESURE N°103

Renouvellement urbain au Plateau Nord (Rillieux)



L'enjeu est de transformer durablement l'image de la ville nouvelle et d'améliorer concrètement le quotidien de ses habitants. Le projet intègre la réhabilitation du secteur Mont-Blanc/Alagniers, la création d'une nouvelle trame verte apaisante et la requalification complète de la place Bottet 2.

● MESURE N°105

Densification ciblée autour des futurs axes de transport



En complément des projets urbains déjà lancés, nous proposerons la densification le long des futures lignes T8, T9, T10, TEOL et du tramway du Plateau Nord.

» ANTICIPER

Climat • énergie • Agriculture • Souveraineté
Innovation • Mutations économiques • Résilience long terme

● MESURE N°106

Objectif Zéro Pesticide



Le plan souhaite le passage immédiat au 100 % agriculture biologique sur les terres métropolitaines du Grand Parc pour protéger la ressource en eau. Cette ambition sera étendue à l'ensemble du territoire de la Métropole via des contrats de transition et des aides financières au maintien en agriculture biologique pour les agriculteurs. L'objectif est de sécuriser durablement la qualité de l'eau potable en agissant directement à la source des pollutions chimiques.

● MESURE N°107

Plantations et végétalisation massive



L'ambition est de changer d'échelle en intensifiant les plantations dans les rues, les places, les cours d'écoles et les quartiers populaires les plus exposés aux îlots de chaleur. L'objectif est de planter 300 000 nouveaux arbres et arbustes d'ici la fin du prochain mandat. Ces plantations permettront d'abaisser la température ressentie de 3 à 5 °C tout en captant l'humidité du sol.

● MESURE N°108

Moteur de Recherche-Action et Innovation



Consolidation de la I-Factory et de la Public Factory, financement de thèses CIFRE et soutien à l'innovation en santé via une pépinière de filière ou une cité de la prévention. La recherche doit répondre à des défis sociaux et environnementaux précis.

● MESURE N°109

Réemploi et valorisation des déchets



Développement de donneries métropolitaines et étude d'un centre de tri territorial dédié au textile. La valorisation des biodéchets se poursuit avec plus de 2 600 bornes de collecte déjà actives desservant 1,1 million d'habitants pour produire un compost local.

● MESURE N°110

100 km de Voies Lyonnaises en plus



Le programme prévoit le déploiement de 100 kilomètres supplémentaires de Voies Lyonnaises pour garantir des déplacements à vélo totalement sécurisés sur le territoire. Cette extension s'accompagne de la poursuite du traitement des points noirs routiers afin de supprimer les discontinuités de parcours. L'objectif est d'offrir une infrastructure cyclable de haut niveau pour encourager l'usage du vélo au quotidien.

● MESURE N°111

Hub métropolitain des industries culturelles et créatives



Ce dispositif s'appuiera sur le Pôle Pixel de Villeurbanne et ses 400 professionnels pour sécuriser les parcours et accompagner le développement des studios. Il articulera les différents lieux de création, de formation et de diffusion à l'échelle de toute la métropole.

● MESURE N°112

Kiosque culturel métropolitain



Ce nouvel outil centralisera l'offre culturelle via un agenda unique, géolocalisé et couvrant toutes les communes. Il proposera une billetterie de dernière minute sur les invendus, basée sur le volontariat des salles. Le dispositif inclut également une bibliothèque numérique (presse, livres et ressources en ligne).

● MESURE N°113

Transition Écologique des Bus



Le renouvellement du parc de bus se fera systématiquement au profit de motorisations propres électriques ou GNV. Cette évolution est priorisée sur les lignes les plus exposées à la pollution, notamment dans les tunnels et les zones urbaines denses.

● MESURE N°114



Priorité Santé : Fin des bus thermiques sur la ligne C6

Cette mesure est une priorité absolue de santé publique visant à réduire l'exposition à la pollution de l'air dans les secteurs confinés. Le remplacement des bus thermiques par des motorisations électriques ou au GNV sur cet axe est une étape clé pour assainir l'air au cœur de la métropole.

● MESURE N°115

Bouclier thermique et réseaux de chaleur



L'objectif est d'atteindre 250 000 équivalents logements raccordés à l'échelle métropolitaine. Le plan privilégie les rénovations globales performantes traitant l'isolation et le confort d'été, offrant une énergie stable, décarbonée et moins chère sur le long terme.

● MESURE N°117

Expérimentation de solarisation du Périphérique Nord

Dans le cadre de notre objectif d'atteindre 11,5 MWe d'ici 2028, une expérimentation totalement innovante de solarisation sur les infrastructures du boulevard périphérique nord sera lancée. Ce projet avant-gardiste permettra de transformer une infrastructure routière lourde en une véritable surface de production d'énergie décarbonée.



● MESURE N°116

Plan Solaire sur nos toits publics et parkings



Entre 2026 et 2028, nous équiperons 25 sites publics de panneaux photovoltaïques : 5 collèges (dont Triolet), 11 parkings et parcs-relais (notamment Parilly et Saint-Germain), ainsi que 4 stations d'épuration. L'objectif est de multiplier par 8 notre production d'ici 2028 (pour atteindre 11,5 MWe) sans consommer de terres agricoles. Une expérimentation innovante de solarisation sur le boulevard périphérique nord est également lancée.

● MESURE N°118

Réseau de froid urbain

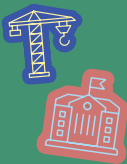


La Métropole développe le réseau de froid de Gerland et lance ceux de La Saulaie et Saône-Yzeron pour le secteur de Vaise. Une expérimentation nationale de raccordement de logements collectifs réhabilités au réseau de froid sera menée.

« CE PROJET AVANT-GARDISTE PERMETTRA DE TRANSFORMER UNE INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE LOURDE EN UNE VÉRITABLE SURFACE DE PRODUCTION D'ÉNERGIE DÉCARBONÉE. »

● MESURE N°119

Projet de médiation scientifique (La Doua)



Porté avec l'Université de Lyon, ce projet vise à décrypter l'information et nourrir l'esprit critique, notamment chez les jeunes. Le lieu proposera des formats pédagogiques fondés sur l'expérimentation, la manipulation et la rencontre directe avec les chercheurs de toutes disciplines.

● MESURE N°120

7 Aires de jeux monumentales



S'inspirant de réussites comme le Caterpillou, la Ville et la Métropole créeront sept nouvelles aires de jeux monumentales réparties sur le territoire. Plus vastes et créatives que les structures classiques, elles intégreront des espaces ombragés, des jeux d'eau pour se rafraîchir en été et des assises confortables pour les adultes. Leur conception sera menée en concertation avec les conseils d'arrondissement des enfants.

● MESURE N°121

Collèges ouverts



Ce programme sera lancé avec les établissements publics volontaires, en priorité dans les quartiers populaires. Il permet le développement d'activités périscolaires le mercredi après-midi et l'ouverture encadrée des locaux pour accueillir des projets associatifs ou citoyens. L'objectif est d'enrichir les parcours des élèves et de renforcer les liens avec les familles du quartier.

● MESURE N°122

Bien manger au collège



La part des produits bio dans les cantines est passée de 6 % en 2020 à 53 % aujourd'hui. L'objectif final est d'atteindre 100 % de produits biologiques et 75 % d'origine locale. Cette politique s'accompagne d'une tarification sociale progressive qui a été mise en place, où 11 % des élèves mangent pour 1 € et près de 60 % pour 3 € ou moins.

● MESURE N°123

Rénovation et végétalisation des collèges



Fort d'un investissement de 300 millions d'euros depuis 2020 ayant permis 11 réhabilitations et 4 ouvertures, le programme s'accélère. 30 établissements supplémentaires bénéficieront de rénovations thermiques, de végétalisation des cours et de sécurisation des abords pour offrir des cadres d'apprentissage plus frais et apaisés.

● MESURE N°124

Passage au « Territoire Perméable »



Désimperméabilisation de 400 hectares supplémentaires sur le prochain mandat. En redonnant de la pleine terre à nos espaces publics, cette approche naturelle favorisera l'infiltration des eaux de pluie, réduisant les risques d'inondations et luttant activement contre les îlots de chaleur.

● MESURE N°127

Souveraineté alimentaire et agriculture bio



La Métropole a étendu les zones PENAP pour atteindre 13 886 hectares protégés, soit une hausse de 41 % sur le mandat. Ce plan est soutenu par l'augmentation des surfaces de la ferme en régie de Chassieu et le développement de l'espace-test maraîcher de Vaulx-en-Velin.

● MESURE N°125

Sanctuarisation de la liberté académique



Face aux dérives de marchandisation ou de chantage aux subventions, la Métropole garantit un soutien stable et respectueux de l'autonomie des établissements. La science est défendue comme un contre-pouvoir démocratique essentiel.

● MESURE N°126

Pacte de soutien à la vie associative, culturelle et sportive



Ce pacte repose sur la généralisation des conventions pluriannuelles sur 3 ans afin de stabiliser les budgets des acteurs. Il réaffirme l'autonomie des structures et la protection explicite des libertés associatives et de programmation. Le secteur représente aujourd'hui plus de 51 000 emplois non délocalisables dans la métropole.

● MESURE N°128

Nouvelles baignades urbaines à Confluence et Gerland



Ouverture d'une baignade dans la Saône à Confluence dès 2027, suivie du site du parc de Gerland dans le Rhône. Ces installations viennent renforcer l'offre des piscines municipales, souvent saturées en période de forte chaleur.

● MESURE N°129

Sécurisation des baignades historiques du Val de Saône



Val de Saône : Nous procéderons à la sécurisation des sites de baignade historiques à Albigny et Rochetaillée pour permettre aux habitants de profiter pleinement de la rivière en toute sécurité. Ces aménagements visent à pérenniser un espace de loisirs gratuit, populaire et rafraîchissant directement accessible au sein de la Métropole.

● MESURE N°130

Climatiseur naturel de l'Est lyonnais



Création d'une ceinture verte de 1 000 hectares de nature pour capter et diffuser de l'air frais, fondé sur un maillage continu de forêts, de haies, de zones humides, de terres agricoles arborées et de corridors de fraîcheur végétalisés. Ce projet vise à capter la fraîcheur nocturne, à favoriser l'évapotranspiration et à diffuser l'air plus frais vers les zones urbanisées permettant une baisse de 3 à 5° de la température ressentie en été.

● MESURE N°131

Méthaniseur de Pierre-Bénite : Transformer nos boues en gaz vert



Ce projet de 85 millions d'euros sur la station d'épuration de Pierre-Bénite transformera les boues de traitement en 73 GWh/an de biométhane, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 250 bus du Sytral. L'installation produira aussi de la chaleur pour 1 500 foyers du réseau Sud-Ouest Lyonnais. Prévue pour 2031, cette infrastructure inclura la captation de CO₂ pour un objectif "zéro rejet".

● MESURE N°132

Bail commercial d'utilité sociale (BCUS)



Mise en place de tarifs inférieurs au prix du marché pour des activités répondant à des critères d'intérêt général, comme l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ou l'impact environnemental. Ce dispositif garantit un loyer modéré durant l'exploitation tout en assurant un retour au prix du marché si le local est cédé à un acteur ne remplissant plus ces critères.

● MESURE N°133



Création d'une « Centrale du pouvoir d'achat »

Ce dispositif remplit deux missions : lutter contre le non-recours aux droits via un rappel des aides existantes et proposer un groupement d'achats à l'échelle de la Métropole. En mutualisant les volumes avec les communes volontaires, la Métropole négociera des tarifs réduits sur les mutuelles, l'électricité, les assurances et les abonnements pour les habitants.

● MESURE N°135



Déploiement de Radars Anti-Bruit

Poursuite du ciblage des zones de vigilance identifiées par la carte de bruit métropolitaine pour une action efficace contre les nuisances acoustiques. Le déploiement de radars anti-bruit vise spécifiquement les deux-roues débridés qui réveillent des milliers d'habitants et dégradent le cadre de vie. Cette mesure est une réponse concrète pour réduire le stress sonore, protéger la santé des foyers et garantir un environnement apaisé dans chaque quartier.

● MESURE N°134



Prévention précoce : Éducateurs dédiés aux enfants dès 10 ans

Les éducateurs de rue, qui intervenaient jusqu'ici auprès des 16-25 ans, prioriseront leurs actions aux enfants dès l'âge de 10 ans. L'objectif est d'agir en amont des difficultés pour stabiliser les trajectoires de vie des plus jeunes.

● MESURE N°136



Aide aux communes : Rénovation du patrimoine public

La Métropole s'engage à soutenir financièrement les municipalités dans la réhabilitation thermique et fonctionnelle de leurs équipements : écoles, mairies, gymnases et centres sociaux. Cette mesure vise à améliorer concrètement la qualité de l'accueil des habitants et les conditions de travail des agents, tout en réduisant durablement les factures énergétiques des communes. En agissant comme un partenaire fiable et exigeant, la Métropole garantit le maintien de services publics de proximité performants et accessibles dans chaque quartier. L'investissement public est ici un outil de stabilisation à long terme pour la cohésion sociale du territoire.

● MESURE N°137



Protection de la diversité commerciale

Utilisation des outils d'urbanisme pour protéger la destination spécifique des locaux (commerces de bouche, culture, santé, ESS). Cette mesure empêche le remplacement systématique de commerces de proximité par des activités uniquement guidées par la rentabilité locative lors des changements de bail.

● MESURE N°138



Encadrement des loyers des baux commerciaux

Portée d'un plaidoyer national pour étendre l'encadrement des loyers aux baux commerciaux et geler l'indice d'évolution des loyers dans les zones tendues. Cette mesure vise à stopper la hausse incontrôlée des coûts fixes qui fragilise les commerces indépendants et menace la diversité de nos centralités.

● MESURE N°139



Maîtrise et portage du foncier commercial

Renforcement de la SEMPAT pour acquérir et gérer activement des murs commerciaux dans les secteurs tendus. Expérimentation du "bail commercial d'activité" où la collectivité reste propriétaire du sol pour sécuriser l'installation sur le long terme. Ce modèle facilite l'accès aux locaux pour les artisans et commerçants indépendants en neutralisant la pression foncière.

● MESURE N°141



Comité d'usagers de la PMI et Petite Enfance

Sur le modèle du Conseil des jeunes de la protection de l'enfance, ce comité réunira des parents usagers des services de la PMI et de la petite enfance. Ils pourront partager leurs retours d'expérience et formuler des propositions concrètes pour orienter les futures politiques de la Métropole en matière de petite enfance.

● MESURE N°140



Gestion du foncier économique

Arbitrage en faveur des projets les plus utiles sans consommer de terres agricoles. L'idée est de concilier industrie, santé environnementale et qualité de vie pour pérenniser l'attractivité tout en respectant nos engagements écologiques.

● MESURE N°142



Stratégie renforcée Filière Santé

Mieux relier la recherche et la production pour renforcer la souveraineté sanitaire. Le projet s'appuie sur le Biodistrict de Gerland et l'innovation en prévention comme moteurs d'emplois qualifiés.

● MESURE N°143



Pôle de recherche en IA et datacenter souverain

Création d'un pôle métropolitain en IA adossé à un datacenter souverain pour garantir la maîtrise des données publiques, renforcer la résilience numérique et développer une IA éthique au service des services publics et de l'économie locale.

● MESURE N°144



Logements sur pilotis face aux risques climatiques à Grigny

Il est crucial d'anticiper le dérèglement climatique pour protéger efficacement nos habitants. Nous construisons des logements sur pilotis innovants dans le secteur de Grigny-Pasteur. Cette architecture adaptée permettra de concilier le besoin en logements avec la réalité des zones inondables, assurant ainsi la sécurité pérenne des résidents.

● MESURE N°145



Biodiversité du Vallon de l'Yzeron

Nous avons à cœur de valoriser ce superbe espace naturel protégé de l'Ouest lyonnais. Nous amènerons des sentiers piétons respectueux de l'environnement pour rendre cet espace naturel sensible accessible aux habitants, tout en veillant à la préservation absolue de sa riche biodiversité.

● MESURE N°146



Nouveau quartier Ostérode aux Semailles (Rillieux)

Pour créer un véritable quartier vivant au cœur du secteur des Semailles, ce grand projet urbain comprendra la construction de 250 logements modernes. Il sera complété par l'implantation d'un hôtel et le développement d'activités économiques destinées à stimuler et favoriser l'emploi local.

● MESURE N°147



Parité de la direction générale et du cabinet politique

Comme ce fut le cas sous le mandat 2020-2026, la garantie d'une représentativité exemplaire en appliquant une stricte parité femmes-hommes au sein de la direction générale de la collectivité ainsi que dans la composition du cabinet politique. Nous croyons fermement que l'égalité de genre n'est pas qu'un discours, mais doit se traduire dans les actes au plus haut niveau des instances de décision métropolitaines.

● MESURE N°149



Priorité absolue aux énergies de récupération

Pour le développement de nos réseaux de chaleur, nous donnons la priorité aux énergies de récupération (chaleur fatale industrielle, eaux usées, stations d'épuration) et aux énergies renouvelables hors biomasse, lorsque cela est techniquement possible.

● MESURE N°148



Encadrement strict de la biomasse forestière pour nos réseaux de chaleur

Le recours à la biomasse forestière sera autorisé uniquement à titre subsidiaire, lorsque les ressources secondaires seront insuffisantes. Les coupes rases non sanitaires, les souches et les bois de moins de 7 cm de diamètre seront strictement exclus de nos approvisionnements.

● MESURE N°150



Traçabilité totale et approvisionnement local en bois

Pour réduire l'empreinte carbone, le rayon d'approvisionnement moyen en bois sera limité à 100 km, soutenant ainsi une filière locale responsable. Une traçabilité renforcée sera exigée dans nos appels d'offres, avec l'objectif d'atteindre à moyen terme 100 % de traçabilité pour la biomasse forestière jusqu'à la parcelle d'origine.



Retrouvez l'ensemble de nos
propositions en détail sur
www.metro2026.fr



**François
Jouny**

Tête de liste Lyon Ouest



**Kheira
Boukralfa**

Tête de liste Lyon Centre



**Lucie
Vacher**

Tête de liste Lyon Sud



**Marie-Charlotte
Garin**

Tête de liste Lyon Sud-Est



**Benjamin
Badouard**

Tête de liste Lyon Est



**Sandrine
Runel**

Tête de liste Lyon Nord



**Bruno
Bernard**

Tête de liste Villeurbanne



**Hélène
Geoffroy**

Tête de liste Rhône Amont



**Manon
Doyelle**

Tête de liste Porte des Alpes



**Michèle
Picard**

Tête de liste Portes du Sud



**Jean-Charles
Kohlaas**

Tête de liste Lônes et Coteaux



**Hélène
Duvivier**

Tête de liste Ouest



**Jérémy
Camus**

Tête de liste Val de Saône

Élections métropolitaines
des 15 et 22 mars 2026

L'UNION DE
LA GAUCHE ET
DES ÉCOLOGISTES

AVANÇONS
ENSEMBLE



**Fabrice
Matteucci**

Tête de liste
Plateau Nord • Caluire